



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le **CFU** est un compte commun de l'ordonnateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	505 545 €	302 245 €
	Invest	15 002 €	251 934 €
Report de l'exercice 2024	Fonct	692 923 €	0 €
	Invest	158 421 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		1 371 892 €	554 179 €
Résultat de clôture de l'exercice		817 713 €	
RàR reportés en 2026	Invest	0 €	0 €
Totaux cumulés		1 371 892 €	554 179 €
Résultat financier définitif		817 713 €	

Points marquants

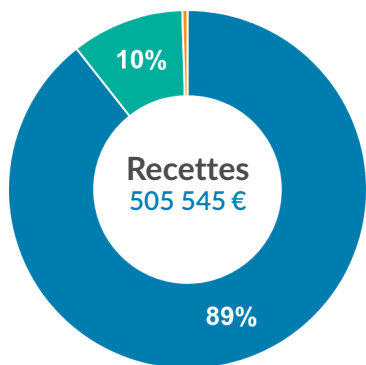
- ▶ La commune n'a aucune dette - preuve d'une gestion saine.
- ▶ Avec un taux d'épargne brute et nette de 40,9 %, la commune dispose d'une solide capacité d'auto-financement.
- ▶ Fonctionnement maîtrisé



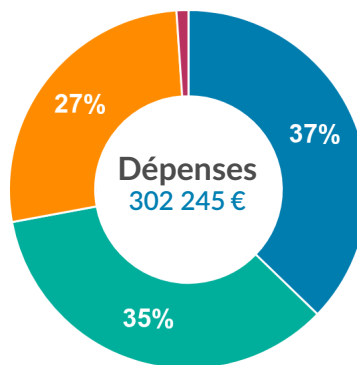
FINANCES COMMUNALES : Saint-Jean de Cuculles

Note de présentation du Compte Financier Unique : 2025

La section de fonctionnement



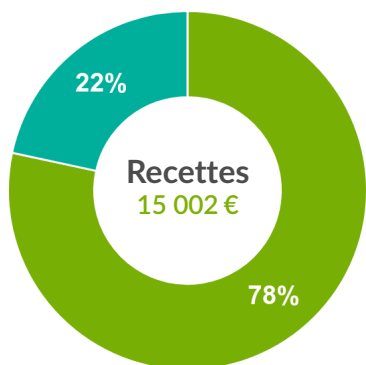
- Autres recettes réelles : 451 853 €
- Dotations et participations : 51 384 €
- Produits des services : 2 308 €



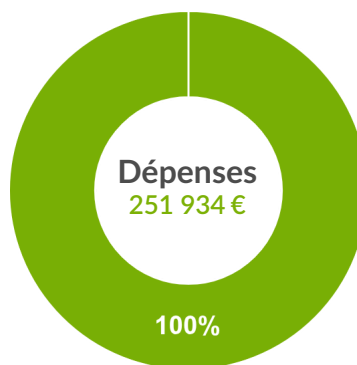
- Charges générales : 112 527 €
- Charges de personnel : 105 390 €
- Charges gestion courante : 81 083 €
- Dépenses d'ordre : 3 244 €

En 2025, la section de fonctionnement présente 505 545 € de recettes pour 302 245 € de dépenses. Les charges, principalement générales et de personnel, restent maîtrisées et permettent à la commune de dégager une épargne brute solide, contribuant au financement des investissements communaux.

La section d'investissement



- Dotations et subventions : 11 757 €
- Recettes d'ordre : 3 244 €



- Dépenses d'équipement : 251 934 €

En 2025, la section d'investissement traduit la réalisation de travaux d'équipement pour la commune, avec 251 934 € consacrés aux dépenses, notamment pour les travaux de Cazarels et de Bassac. Les recettes d'investissement (15 002 €) proviennent principalement du FCTVA, contribuant au financement de ces opérations.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	505 545 €
Dépenses réelles de fonctionnement	299 001 €
Épargne brute	206 544 €

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la commune s'établit à **0 €**
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **2.00 ETP**